

ARRETE N° 2020-DF-RF-02-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Droit du 3 juillet 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR Droit** pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Droit

Benoit HABERT

Licence mention Droit à distance (IED)

**Michel JUHAN/
Jean LAINGUI**

Licence Professionnelle mention Métiers de la GRH : assistant
parc. Droit social et ressources humaines

**Dirk BAUGARD/
Pierre-Olivier CHAUMET**

Licence Professionnelle mention Métiers de l'immobilier : administration de biens
parc. Droit de la copropriété et syndic

**Alice FUCHS-CESSOT/
Christine YOUEGO**

Master mention Droit de la santé

Béatrice PARANCE

parc. Droit médical, bioéthique et de la santé

Catherine PUIGELIER

parc. Propriété industrielle et industries de santé

**Astrid MARAIS/
Bertrand WARUSFEL**

| | |
|--|---|
| Master mention Droit privé | Edmond SCHLUMBERGER |
| Master mention Justice, procès, procédure | Catherine PUIGELIER/ David CHEMMI |
| Master mention Justice, procès, procédure (à distance) | Catherine PUIGELIER/ Laurent DELPRAT |
| Master mention Droit public | Maxime TOURBE |
| Master mention Droit public IED | Sophie JEUSSEAUME |
| DU Clinique juridique – Justice, procès et procédure | Sophie MOLINIER |
| DU Criminologie | Franck ARPIN-GONNET |
| DESU Criminologie | Franck ARPIN-GONNET |

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 28 octobre 2020

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint Denis
Annick ALLAIGRE